



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Paris

CSA du 23 janvier 2024

Monsieur le Recteur, Madame la Directrice d'académie, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Tout d'abord nous vous adressons nos meilleurs vœux en cette nouvelle année.

Les années, comme les ministres passent, les réformes s'entassent mais sont-elles pensées ?

Pour 2024, nous souhaitons que notre ministre soutienne l'école publique et soutienne ses personnels. Cela devrait pourtant aller de soi, on en est bien loin.

Pour 2024, nous souhaitons que le ministère arrête de faire des réformes sans avoir fait le bilan des précédentes, et sans avoir pris le temps de l'analyse de ces bilans, parfois même sans que la réforme précédente ne soit arrivée à son plein développement.

Le Sgen-CFDT Paris s'oppose fermement à la loi immigration adoptée le 19 décembre, qui porte atteinte aux droits fondamentaux des étranger·ère·s vivant de façon régulière sur le sol français en rétablissant le délit de séjour irrégulier et en durcissant l'accès aux titres de séjour.

Des enfants dont les parents n'auront plus le bénéfice d'aides sociales, parce qu'étrangers, vont être dans des situations encore plus précaires qui rendront leurs apprentissages difficiles voire impossibles et accentueront encore les inégalités sociales. Des enfants pourraient ne pas acquérir la nationalité française à leur majorité par défaut d'information, par difficulté à accomplir les démarches demandées dans un intervalle de temps très court, en renoncement aux principes de l'éducabilité de toutes et de tous. Pour nous, ces idées empruntées à l'extrême-droite sont inacceptables !

Comment convaincre désormais les jeunes, nos élèves, que les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité ne sont pas seulement de vains mots ?

Nous profitons de ce CSA pour rappeler que le Sgen-CFDT Paris s'oppose au sabordage des principes de la République et appelle de ses vœux une politique migratoire fondée sur des valeurs humanistes et républicaines. C'est pour cela que nous avons appelé à participer à la marche citoyenne de dimanche dernier, le 21 Janvier 2024 pour demander le retrait de cette loi indigne de nos combats et de notre histoire.

Nous tenons également à exprimer une nouvelle fois notre incompréhension face à la décision de fermer à la rentrée prochaine la classe d'ATS Bio du Lycée Pierre-Gilles de Gennes.

C'était la seule formation permettant à des étudiant·e·s de filières technologiques d'atteindre des formations supérieures de qualité avec des débouchés dans les domaines des sciences du vivant et de l'environnement. Une cordée a été mise en place en 2022 afin d'accompagner les étudiant·e·s de BTS

envisageant une poursuite d'études en Classe Agro-Véto pour, à terme, intégrer une École d'Ingénieurs, une École vétérinaire ou un master dans les universités partenaires.

Fermer la seule Classe Agro-Véto de l'académie de Paris fragilisera fortement la continuité et la consolidation des parcours entrepris par ces élèves, dont certain·e·s ne peuvent ou ne veulent pas, pour des raisons socio-familiales, étudier ailleurs. Nous comprenons le sentiment de frustration et de trahison de nos collègues qui ne pourront pas respecter leurs engagements vis-à-vis de ces élèves ; cela constitue, selon nous, une véritable rupture du service public. C'est pourquoi, nous demandons un moratoire d'un an pour permettre à ces étudiant·e·s de terminer leur cursus et à nos collègues de s'organiser pour la suite.

Concernant les sujets à l'ordre du jour, nous espérons que le redécoupage des circonscriptions n'aura pas pour conséquence une diminution des moyens alloués à chacune d'elles.

La restriction du budget est le problème majeur pour les brigades dans le premier degré (remplaçant·e·s) car l'académie de Paris manque cruellement de professeur·e·s des écoles remplaçant·e·s faute de recrutement suffisant et d'attractivité de nos métiers. Les conséquences sont nombreuses :

- Pas de formation pour les enseignant·e·s sur le temps scolaire
- Annulation des projets pédagogiques (par exemple les constellations)
- Des ordres de missions contradictoires, de dernière minute, même pour les absences prévues de longue date comme les congés maternité
- Des classes surchargées (avec les risques que cela comporte) lorsque les enseignant·e·s présent·e·s prennent en charge les élèves de leurs collègues absent·e·s
- Une culpabilisation et une mise en danger des personnels qui hésitent à s'absenter ou se voient refuser des autorisations d'absence.

La baisse démographique parisienne doit être une opportunité d'améliorer les conditions de travail des agents et non de faire des économies en supprimant 128 ETP dans le second degré. Lorsque nous savons que le taux de couverture des absences longues était de 94% en 2022 contre plus de 97% jusqu'en 2017 et que dans le premier degré seulement 78% des remplacements sont effectués dans les temps contre plus de 90% en 2005-2006 (le monde du lundi 21 janvier), nous constatons les conséquences néfastes des choix opérés. Nous attendons donc que le Rectorat se donne les moyens d'inverser la tendance et d'arriver à assumer une des missions essentielles du service public, à savoir sa continuité.

Le Sgen-CFDT vous remercie de votre écoute et de l'intérêt que vous porterez à ses remarques et revendications.